

COMMUNE DE VIUZ EN SALLAZ  HAUTE-SAVOIE	Extrait du registre des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 30 JUILLET 2026
--	--

Conformément aux articles L.2121-12 et L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales, l'an deux mille vingt-six, le trente juillet, le Conseil Municipal de la Commune de Viuz-en-Sallaz, dûment convoqué le vingt-trois juillet 2026 s'est réuni en Mairie sous la présidence de M. Pascal POCHAT-BARON, Maire.

Présents : Pascal POCHAT-BARON,
Véronique DROUET NOVEL, Francis GOY, Sébastien PELLET, Laëtitia SECCO, Pierre VALENTIN, Véronique ALEXANDRE
Gauthier AIGLOZ, Nadine BROISIN, Valérie BRUNA BLEICHNER, Monique COCOLOMB, Christophe COPCHARD, Carole GAVARD MOLLIARD, Nadia LAOUFI, Martial MACHERAT, Gérard MILESI, Roselyne VIOLLET, Zénaïde MONTESINOS, Michel STAROPOLI

Absents représentés :

Gérald VIGNY (procuration à Pascal POCHAT-BARON), Paul GIRARD (procuration à Laëtitia SECCO), Éric COULON (procuration à Sébastien PELLET), CENCI Antoine (procuration à Gauthier AIGLOZ), Florian GRANGE (procuration à Christophe COPCHARD), Isabelle PILLET (procuration à Monique COCOLOMB)

Absents excusés :

Florence PIERRE, DEVESA Marie

Nombre de membres en exercice : 27 Présents : 19 Représentés : 6 Votants : 25
--

**Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.
Madame Laëtitia SECCO est élue secrétaire de séance.**

ADMINISTRATION GENERALE

D2026-089 – Travaux route de Sevraz – attribution du marché

Rapporteur : Pascal POCHAT-BARON

Vu le Code des marchés publics,

Vu la délibération D2026-070 – 1 autorisant le lancement de la consultation,

Vu l'avis de l'avis favorable à l'unanimité de la commission d'appel d'offres du 30 juillet 2026,

Considérant que la commune a reçu 2 offres pour la réalisation des travaux sur le route de Sevraz,
Considérant l'analyse des offres classant en première position l'entreprise EIFFAGE,
Considérant l'avis favorable à l'unanimité de la commission d'appel d'offre pour l'attribution du marché à l'entreprise EIFFAGE,

Monsieur le Maire propose de retenir l'entreprise EIFFAGE pour un montant de 68.887,30€ HT soit 82.664.76€ TTC.

Après exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal :

- DECIDE d'attribuer le marché de travaux de la route de Sevraz à l'entreprise EIFFAGE pour un montant de 68.887,30€ HT soit 82.664.76€ TTC
- DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

VOTE	POUR	25
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
Adopté à l'unanimité		

Ainsi fait été délibéré

Les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour Extrait conforme

Le Maire,

Pascal POCHAT-BARON

La secrétaire de séance,

Laëtitia SECCO

Certifié exécutoire

Télétransmission sous-préfecture le

Publication en ligne le

Pour le Maire et par délégation,

Le Directeur Général des Services,

Stéphane COCHARD